

CONSEIL MUNICIPAL du 18 septembre 2020

Compte rendu

MEMBRES PRÉSENTS : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Sébastien COUTANSON, Ludovic LABOURÉ, Mathieu VERDIER, Pierre PÉLISSON, Evelyne CHAUX, Pierre-Antoine DEJOB, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD

MEMBRES ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Delphine LORON TRAVARD

Présentation de la compagnie l'arrosoir par Monsieur LAMOISSIERE

Monsieur Philippe LAMOISSIERE, président de l'association « l'arrosoir », accompagné de 2 membres, présentent les activités pratiquées à Champoly :

- Atelier théâtre enfant le lundi, salle de la mairie
- Atelier théâtre adulte le dimanche matin tous les 15 jours, salle de la mairie
- Veillées dansantes à la cure
- Chorale

L'association comprend une trentaine d'adhérents

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- Le compte rendu du conseil municipal du 24 juillet 2020

Acquisition de terrains appartenant à M. et Mme Jean-Paul GARDETTE

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération n° 29-2019 en date du 30 juillet 2019.

Il avait été fait part au conseil municipal d'une intention de vente des parcelles boisées situées sur la commune de Champoly au lieu-dit Le Parisis, cadastrées section B n° 128 (surface : 00 ha 16 a 50 ca) et n° 129 (surface : 01 ha 29 a 30 ca), reçue en mairie le 25 juin 2019.

Conformément aux dispositions des articles L 331-22 et suivants du Code Forestier, la Commune disposait d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence au prix de vente de mille euros (1 000,00 €) et aux conditions suivantes : l'entrée en jouissance aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique, la commune de Champoly supporterait les servitudes pouvant grever ce bois, s'acquitterait à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance tous impôts auxquels les bois vendus seraient ou pourraient être assujettis, acquitterait tous les frais de la vente.

Il était précisé que les parcelles étaient vendues sans les bois.

Monsieur le Maire proposait aux membres du Conseil municipal d'exercer le droit de préférence en tant que riverain d'une parcelle boisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avait décidé d'exercer son droit de préférence aux prix et conditions mentionnés ci-dessus, donné pouvoir au Maire pour accepter un délai raisonnable de coupe des bois et autorisé le Maire à prendre et à réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'acte d'acquisition.

Après discussion entre les parties, Madame le Maire propose de revenir sur la position qui avait été prise par le précédent conseil municipal et de renoncer au droit de préférence.

Après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préférence dans l'affaire ci-dessus énoncée.

Travaux de voirie supplémentaire 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de convention qui vise à préciser les modalités financières relatives à la réalisation par la Communauté de Communes du pays d'Urfé des travaux supplémentaires sur le territoire de la commune au titre du programme de voirie 2020.

L'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à 20 120.60 €.

Désignation du délégué A.G.E.D.I. (Agence de Gestion et Développement Informatique)

Madame le Maire informe que la désignation de Dominique MOUSSÉ a été refusée par la sous-préfecture, seul un conseiller municipal peut être représentant de la commune auprès de l'A.G.E.D.I.

Le Conseil municipal désigne Madame Ingrid MEUNIER comme déléguée de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.G.E.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.

Demandes de subventions

Madame le Maire présente 2 demandes de subvention émanant d'association hors commune.

Le conseil municipal décide de regrouper les demandes et de statuer lors d'une prochaine séance.

Questions diverses

☼ le conseil municipal :

- valide le devis de l'entreprise HIMS d'un montant de 1 380 € TTC relatif au remplacement du coffret de commande des cloches de l'église.
- Valide la demande du RAPE - Urfé (Relais d'Accueil Petite Enfance) quant à la mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes pour l'organisation d'une conférence lors de la Semaine Enfance Jeunesse.
- Donne un avis favorable à la demande d'un parent d'élèves pour l'ouverture de l'accueil périscolaire à 7h25.
- Décide qu'en raison des conditions imposées par la crise sanitaire actuelle, le traditionnel repas des anciens n'aura pas lieu cette année. Un colis sera distribué à tous.
- Donne un avis favorable à la demande de M. LARONZE quant au transfert d'une licence IV sur la commune de Champoly.

☼ Madame le Maire :

- donne lecture d'un courrier du collectif des habitants du hameau de Rochefort, adressé au Syndicat des eaux de la Bombarde, quant à son mécontentement dans la gestion de leur alimentation en eau potable.
- fait part des remerciements de Fabrice ARCHAIMBAUD pour l'attribution de la subvention à l'association « Tennis Club du Haut Forez ».
- donne lecture d'un courrier du département de la Loire informant d'une expérimentation de permanences délocalisées proposant un conseil architectural (Belmont de la Loire, Boën sur Lignon, Charlieu, Feurs, Renaison, Rive de Gier, Saint Chamond, Saint Just Saint Rambert).
- informe qu'elle a passé commande de 300 masques chirurgicaux par le biais de l'AMF.
- présente le projet de protocole sanitaire COVID 19 qui sera transmis et signé par le locataire d'une salle communale.
- rend compte de la réunion de l'association des bibliothèques d'Urfé.
- présente le document Info Point Com qui sera mis à disposition de la population.

- Informe qu'elle a signé la convention avec le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine quant à la mise en place d'une culture diversifiée sur une parcelle appartenant à la section de commune La Grôle ; Monsieur Michalet s'étant engagé à préparer le terrain sans frais pour la commune.

- ✿ Pierre-Antoine DEJOB présente un devis pour la réalisation du bulletin municipal.
- ✿ Les membres de la commission Sports informent :
 - de la présence de rats taupiers sur le terrain de foot.
 - de la réfection de la peinture des barrières autour du stade par les membres du club de foot, aidés par les conseillers municipaux.
 - de la fin des travaux de réfection du vestiaire des locaux ; le conseil municipal donne son accord pour faire établir des devis et éventuellement entreprendre les travaux de réfection du second vestiaire.
 - des devis réalisés pour la réfection du pare-ballons au stade de foot.
- ✿ Maud BATTANDIER :
 - informe de réunions à venir avec les instances afin de préparer les dossiers de demandes de subventions.
 - demande d'étudier la possibilité de mettre en place la taxe sur les logements vacants.
- ✿ Serge DUMAS fait un point sur la voirie communale :
 - Réception des travaux de voirie 2020 le 12 octobre.
 - Réunion avec le bureau d'études et la CCPU pour la prévision des travaux de voirie 2021 le 5 octobre ; la commission voirie s'est rendue sur les voies communales pour définir des priorités.
 - Demande de M. Michel Charreyron pour la réfection du chemin desservant son habitation.
 - Demande de M. Laurent Guillot pour ajouter un panneau « sauf riverain » sous le panneau de limitation de tonnage sur la voie communale de Lagrolle.
 - Mme Brigitte CHAMBONNY ne veut pas couper un arbre lui appartenant et dangereux pour les riverains ; un courrier lui sera adressé.

Séance levée à 00h00

Le Maire
Ingrid MEUNIER

